



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Fournisseurs de services - SCOE

EXPÉDITRICE : Teresa Damaso
Directrice, Direction du soutien à la prestation des programmes

DATE : 12 décembre 2014

OBJET : **Demande de Subvention Canada-Ontario pour l'emploi : différence entre le numéro d'entreprise (NE) et le numéro d'identification d'entreprise (NIE)**

Objet

Le formulaire actuel de Subvention Canada-Ontario pour l'emploi – Demande de l'employeur requiert le numéro d'identification d'entreprise (NIE) et le numéro d'entreprise. Il est important que l'employeur inscrive le bon numéro dans le bon champ pour valider la demande et les renseignements.

Différence entre le NE et le NIE de l'employeur

Le NE et le NIE sont des numéros d'entreprise différents et distincts.

Le **numéro d'entreprise (NE)** est attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et sert de numéro d'identification à des fins fiscales. En cas de besoin de renseignements supplémentaires, l'employeur peut consulter la page Web [d'inscription du numéro d'entreprise \(NE\) de l'Agence du revenu du Canada Revenu](#) ou contacter l'ARC au 1 800 959-5525.

Le **numéro d'identification d'entreprise (NIE)** est le numéro à 9 chiffres inscrit sur le permis principal d'entreprise et utilisé par le ministère des Services gouvernementaux pour reconnaître l'inscription d'une entreprise dans la province. Dans la plupart des cas, ce numéro apparaît sur le permis principal d'entreprise délivré à l'employeur une fois que celui-ci a inscrit son nom commercial en Ontario. Les sociétés/sociétés de personnes en commandite ou sociétés à responsabilité limitée de l'Ontario, sociétés à responsabilité limitée extraprovinciales ou sociétés de capitaux extraprovinciales

recevront une copie de leur demande validée sur laquelle apparaît le numéro d'identification d'entreprise.

Toutes les entreprises n'ont pas obligatoirement un NIE. La *Loi sur les noms commerciaux* de l'Ontario, administrée par la Direction des compagnies et des sûretés mobilières s'applique aux types d'entreprises suivants :

- entreprises personnelles (un seul propriétaire) qui exercent des activités sous un autre nom que le nom du propriétaire;
- sociétés en nom collectif qui exploitent une entreprise sous une raison sociale autre que les noms des associés;
- personnes morales qui exploitent une entreprise sous un nom autre que leur dénomination sociale;
- sociétés en nom collectif et sociétés en commandite qui enregistrent un nom commercial différent de la raison sociale;
- sociétés à responsabilité limitée;
- sociétés à responsabilité limitée extra-provinciales;
- sociétés de capitaux extra-provinciales.

Les employeurs qui souhaitent avoir de plus amples renseignements peuvent contacter la Direction des compagnies et des sûretés mobilières au 1 800 361-3223.

Inscription du NE et du NIE sur le formulaire de demande de SCOE de l'employeur

Il est obligatoire de fournir les deux numéros dans les champs du formulaire à cet effet.

Les employeurs utilisent moins souvent un NIE. Par conséquent, si l'un d'eux ne connaît pas son NIE, veuillez lui indiquer qu'il le trouvera sur son permis principal d'entreprise.

Il peut aussi utiliser les 9 premiers chiffres de son compte de TPS. Ce numéro de compte à 15 caractères est composé de 9 chiffres attribués uniquement à l'employeur, de deux lettres représentant le programme gouvernemental et de quatre chiffres désignant un compte gouvernemental donné. Par exemple, si le numéro de compte de TPS est 123456789SK0001, le NE sera 12345679 (9 premiers chiffres).

Si l'employeur n'est pas en mesure d'utiliser ces deux méthodes, il doit contacter la Direction des compagnies et des sûretés mobilières au numéro de téléphone indiqué ci-dessus.

Si l'employeur n'a pas de NIE, il faut lui dire d'inscrire de nouveau son NE en additionnant 1 au dernier chiffre (p. ex., si le NE est 555555556, inscrire 555555557 dans le champ du NIE). Si l'employeur utilise son NE en additionnant 1 au dernier chiffre, il faut mettre une note au plan de services de l'employeur indiquant la raison pour laquelle l'employeur n'a pas de NIE.

Règles du SGM

Les renseignements inscrits au formulaire sont envoyés dans le SGM pour remplir le plan de services de l'employeur.

Les règles du système ne permettent aux employeurs que d'inscrire des numéros d'identification d'entreprise uniques (p. ex., deux employeurs ne peuvent pas avoir tous les deux 111111111 comme NIE). D'autre part, un employeur ne peut pas avoir un NE identique à son NIE.

En cas de questions, veuillez contacter votre CEF.